



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 20 au 22 Mars 2026 est assurée par :

M. Joël MALIN au 06.32.42.03.42

RAPPEL

Devant de plus en plus de dérives quant à la tenue des joueurs, le District de l'AIN rappelle la loi 4 des lois du jeu :

Équipement obligatoire

L'équipement obligatoire de tout joueur comprend chacun des équipements suivants :

- un maillot avec des manches ;
- un short ;
- des chaussettes : tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre ;
- des protège-tibias : ils doivent être en matière adéquate pour offrir un degré de protection raisonnable et doivent être recouverts par les chaussettes ;
- des chaussures.

Les gardiens de but peuvent porter des pantalons de survêtements.

Un joueur ayant perdu accidentellement une chaussure ou un protège-tibia doit les remplacer le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt de jeu ; si, avant de le faire, le joueur joue le ballon et/ou marque un but, le but est accordé.

Nous rappelons également la décision prise par le conseil de Ligue lors de sa réunion du samedi 30 novembre 2024 :

Rappel du règlement disciplinaire sur la laïcité :

Pascal PARENT rappelle que les commissions disciplinaires régionales et départementales de la LAuRAFoot doivent respecter le barème disciplinaire adopté par le Conseil de Ligue pour tous les matches de Ligue et Districts de la LAuRAFoot en cas d'atteinte au principe de neutralité, applicable depuis le début de saison.

En raison de certaines décisions récentes qui ont pu laisser planer un doute, il tient également à rappeler que le port des collants est interdit (sauf avis médical contraire dûment validé par la commission médicale fédérale).

Toutefois, devant les difficultés d'application de cette règle rencontrées par les officiels depuis le début de la période hivernale, **il propose d'admettre le port des collants entre le 1^{er} novembre et le 28/29 février en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre.**

La couleur des collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ou, en cas de difficulté, d'une même couleur noire ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.

Il est évident que cette disposition ne s'appliquera que pour le football joué en extérieur.

- **Le Conseil de Ligue valide la proposition à l'unanimité, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2024.**

COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction du 16 Mars 2026

Présents : BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, DOUILLET Amandine, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, NEYRARD Mélissa, PITARD Patrick, TEPPE Patrick, TOUZANI Hamid.

Assistent : MOTTION Frédéric (représentant Commission d'Appel), BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF) et TEPPE Esther (responsable administrative).

Excusés : BENOIT Pierre, REYNAUD Lucas.



Joël MALIN ouvre la séance à 19 H 00 et souhaite la bienvenue à Frédéric MOTTION.

Mme Amandine DOUILLET informe les membres de sa démission de la présidence du club d'Essor Bresse Saône.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 16 Février 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 12 Mars 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain compte 20 649 licenciés (21 349 en 2024/2025).

Intégration de bénévoles

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration du nouveau membre (période probatoire de 3 mois) pour intégrer la commission ci-dessous :

Commission d'Appel : PITARD Patrick

Tuteur : MOTTION Frédéric

Validation des nouveaux membres à la fin de leur période probatoire (au 28 février 2026)

Commission des Arbitres : BERTILLOT Vincent et COGNARD Romain

Tuteur : BESSET Grégory

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Commission Manifestations et Récompenses : RHODET Florian

Tuteur : NAEGELLEN Philippe

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Point sur les manifestations de fin de saison

Rappel ! Le Comité de Direction rappelle que les manifestations concernant les mêmes catégories que les actions promotionnelles du District organisées le même jour sont interdites !!

Les clubs ne respectant pas ces directives seront amendés.

26 mars 2026 : tirage des ¼ et ½ finales des coupes de l'Ain à Bourg en Bresse (Europe Garage)

28 mars 2026 : finale départementale Festival U13 Pitch à Viriat

17 avril 2026 : challenge du jeune footballeur et de la jeune footballeuse à Bourg en Bresse (stade Verchère)

21 mai 2026 : sport adapté à St Martin du Mont

23 mai 2026 : finales des coupes de l'Ain à Montrevel en Bresse

30 mai 2026 : plateau départemental U7 à Izernore

11 juin 2026 : sport adapté à St Denis en Bugey

13 juin 2026 : J.D.F.F. à Arbent

14 juin 2026 : challenge U11 à Marboz

21 juin 2026 : tournoi lémanique

26 juin 2026 : AG à Priay à 18 H 30

Coupes de l'Ain

Tirage des coupes

Le tirage des ¼ et ½ finales aura lieu le jeudi 26 mars 2026 à 19 heures à Europe Garage à Bourg en Bresse (124 avenue Amédée Mercier).

Les clubs qualifiés en Coupes Emile Faivre, René Tremblay, Peggy Provost et René Morandas ont été invités par mail ce jour 16 mars 2026.

Les dotations seront remises uniquement aux clubs qualifiés en Coupes Emile Faivre et René Tremblay.

Dates :

- ¼ de finale le 10-11-12 avril 2026
- ½ finales le 14 mai 2026
- Finale le 23 mai 2026

Organisation des finales

Une visite sera programmée dans les prochains jours avec le club de Plaine Tonique.

Programmation de la finale René Morandas le matin à 11 heures (à confirmer).

Désignation d'arbitres centraux et assistants en Coupes de l'Ain

Le Comité de Direction rappelle que pour les ¼ de finales, des arbitres seront désignés :

- ✓ Coupes Emile Faivre et René Tremblay : arbitres assistants et arbitre central à charge des clubs recevants.
- ✓ Coupes Morandas et Peggy Provost : désignation uniquement d'arbitres centraux à charge des clubs recevants.

Rappel :

- ½ finales des Coupes Morandas et Peggy Provost : à charge du club recevant.
- ½ finales des Coupes Emile Faivre et René Tremblay : à charge du club recevant.
- Toutes les finales : à charge du District

Programmation de la soirée des commissions

Elle aura lieu le Vendredi 3 Juillet 2026 (lieu à définir).

Programmation de la soirée des partenaires

Le comité de Direction souhaite le maintien de cette soirée.

Date et lieu à définir.

Déclaration pour bénéficier de la déduction fiscale pour le déplacement des bénévoles

Rappel

Les membres du comité de direction et des commissions doivent réaliser le bilan de leurs déplacements de l'année civile 2025 et les transmettre à Mme Esther TEPPE, avec une copie de leur carte grise.

Opération tablettes 2026

A ce jour, seulement 22 clubs ont commandé des tablettes (soit 32 tablettes).

Le comité de direction décide de modifier l'aide du District soit 80 €uros par tablette (dans la limite de 3 par club).

L'information sera envoyée à tous les clubs dès mardi 17 mars 2026.

Rappel des aides

Tablette concernée par l'opération : LENOVO TAB K11

Prix d'une tablette (hors réduction) : 188,09€ TTC livraison inclus.

F.F.F.

50€ pour 1 tablette pour les clubs ayant entre 1 et 5 équipes engagées.

Jusqu'à 100€ pour 2 tablettes pour les clubs ayant entre 6 et 10 équipes engagées.

Jusqu'à 150€ pour 3 tablettes pour les clubs ayant entre 11 et 15 équipes engagées.

Jusqu'à 200€ pour 4 tablettes pour les clubs ayant entre 16 et 20 équipes engagées.

Jusqu'à 250€ pour 5 tablettes pour les clubs ayant plus de 20 équipes engagées.

Les clubs restent libres de commander moins que leur maximum, mais chaque club ne pourra commander qu'une seule fois, il est donc bien important de bien déterminer la quantité souhaitée avant de valider !

LAuRAFoot

20 €uros par tablette (qui pourra aller jusqu'à 30€ en fonction du nombre final de tablettes réellement achetées par les clubs de la LAuRAFoot).

District de l'Ain

80 €uros par tablette (dans la limite de 3 par club).

Parole aux Commissions

Foot Réduit (Patrick TEPPE)

Reprise des compétitions depuis 3 semaines et 2 dossiers seront traités par la commission de discipline.

Il alerte le comité de direction sur de mauvais comportements sur et autour des terrains.

Beaucoup d'annulations ce week-end.

Suite à vérification des licences, des clubs font l'effort de se mettre en conformité. **Le Comité de Direction rappelle que le Président du club est responsable en cas d'accident d'un joueur non licencié.**

Arbitrage (Gregory BESSET)

Quelques rencontres avec des tensions car la fin de saison approche. Un match arrêté ce week-end en U17 et signalement de mauvais comportements en U20.

Intervention d'Anthony TARTARIN, arbitre fédéral, à l'initiative du FC Veyle Saône ce mardi 17 mars.

Discipline (Colette GAILLARD)

Remarque que les joueurs ne respectent pas les consignes sur les tenues.

Le comité de direction demande à ce qu'un rappel soit fait en 1^{ère} page du PV FOOT AIN.

Délégués (Patrick PITARD)

La commission est toujours en manque de délégués. Un rappel sera fait dans le PV FOOT AIN.

Demande d'un club pour désignation d'un délégué. La demande étant tardive, aucune désignation n'est possible.

Rappel ! les demandes doivent parvenir au District à minima 15 jours avant la rencontre.

Technique (Jean Marie BRESSOUX)

Une réunion concernant le nouveau dispositif du « PROJET CLUB » aura lieu Lundi 23 Mars prochain à 18h45 au siège du District.

Démarrage très difficile du foot en marchant. Afin d'élargir la communication, Damien Dulac s'est rapproché des retraites sportives du département.

Récompenses (Philippe NAEGELLEN)

Super challenge du Fair Play : du fait de l'intégration des cartons blancs, le barème sera difficile à respecter pour le super challenge et demande si celui-ci peut être modifié. Le comité de direction demande à ce qu'une proposition soit faite mais rappelle que cette récompense doit se mériter en ayant une conduite exemplaire. Elle sera étudiée pour suite à donner.

Challenge de la Sportivité : suite au changement dans l'organisation du championnat seniors D5, les dotations sont modifiées comme suit :

- Seniors D5 (pour chaque poule)

1er : 1 jeu de maillots

2ème : 100 € en bons d'achat

Secretariat (Esther TEPPE)

Demandes de renseignements concernant la création :

- d'un groupement féminin
- de 3 clubs

Infos du Président

- Action de la LAuRAFoot au niveau des féminines : « ramène tes cop's ».

- A la demande de Joël MALIN, une réunion avec la commission régionale d'appel, un juriste de la Ligue, la commission départementale de discipline et la commission départementale d'appel sera programmée.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 13 Avril 2026 à 19 H 00.

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 00.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 17 Mars 2026

La CDA apprend avec inquiétude que certains arbitres sont harcelés, insultés et menacés sur les réseaux sociaux après les matchs.

La CDA œuvrera avec force pour que les auteurs de ces actes lâches soient retrouvés et sévèrement sanctionnés, et appelle chacun au recul et à la tempérance.

Nous apportons tout notre soutien à notre jeune collègue Gabin JAYR victime de ce harcèlement.

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

Merci aux arbitres de respecter les délais prescrits pour l'envoi de leurs rapports au district = le mardi à 12H pour que ceux-ci puissent être traités par les différentes commissions se réunissant le mardi après-midi.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs ! Chaque semaine des arbitres se déplacent inutilement ce qui a un impact financier sur les clubs (qui doivent régler leurs frais de déplacements) et un impact sur les compétitions (les arbitres en question auraient pu être désignés sur un autre match !).

La CDA rappelle aux arbitres qui ont choisi de préserver leur anonymat qu'ils ont le droit de le faire mais qu'ils ne peuvent donc en aucun cas se plaindre s'ils ne peuvent pas être prévenus par les clubs en cas de changement de lieu, d'horaire ou de match annulé. Dans cette hypothèse ils doivent en accepter les conséquences (sanction en cas d'absence ou de retard, pas de remboursement des frais en cas de déplacement inutile).

La CDA demande expressément aux arbitres de transmettre les renseignements concernant les feuilles de match papier le plus rapidement possible au district après leur match, il n'est pas acceptable de devoir les relancer pendant deux semaines pour qu'ils le fassent, empêchant ainsi la bonne tenue des classements et des sanctions. La CDA se réserve le droit de sanctionner les arbitres concernés.

Courriers des arbitres :

Antonin MONTI, certificat médical jusqu'au 16 avril,

Océane GRAU, certificat médical jusqu'au 20 mars,

Ugo MOUREAUX, certificat médical jusqu'au 20 mars,

Roland PIROUX, certificat médical jusqu'au 27 mars,

Thomas FRENDON, Tra N'GUYEN BUTTIN, Frédéric DENIS, Guillaume MANCEAUX, Jimmy FERREIRA, rapports d'accompagnement d'un arbitre stagiaire,

Mathis CHAGNARD, rapport concernant des incidents survenus lors d'un match U13 Hautecourt/Montréal la Cluse, lors duquel Mathis officiait en tant que bénévole afin de parfaire sa formation, la CDA s'alarme de l'attitude de certains spectateurs et de débordements inacceptables sur des rencontres avec des enfants aussi jeunes et en appelle à la responsabilité de tous,

Lucas BLANCHET, annonçant une erreur dans ses coordonnées sur l'annuaire des arbitres du district,

Alexandre UNAOU, Mohamed BEN ALI, Fouzy BENAFITOU, annonçant une indisponibilité tardive, la CDA (re-re-re-re) rappelle que les indisponibilités pour convenance personnelle sont à déposer au moins 15 jours en avant et que tout problème informatique l'empêchant doit être immédiatement signalé,
David GREGORI MARTINEZ, rapport concernant les incidents ayant entraîné l'arrêt du match Centre Dombes/Ambérieu en U17 D2 samedi 14 mars,
Adrien LARGERON, demande concernant des frais kilométriques, la CDA précise qu'en cas de modification du lieu d'une rencontre à la dernière minute, il appartient aux arbitres de corriger eux-mêmes la distance si celle-ci n'apparaît pas sur leur PDO,
Fabien MENIGOZ, demande concernant une désignation, réponse faite,
Ammara HAOUES, demande concernant une désignation, la CDA précise qu'il est possible d'officier sur une rencontre de la même poule que celle de son club, ce critère n'étant pris en compte que lors des 5 dernières journées ET uniquement pour les matchs à enjeux. Si un arbitre également joueur ou éducateur ne veut pas officier sur les matchs de la poule de son équipe, il doit le signaler en amont à la CDA,
François NOURI, demande concernant la fin d'une suspension, réponse faite,
Murat BOLAT, concernant une disponibilité à la suite d'un match remis,
Raphaël BOUILLON, Jean Noël TARTARIN, annonçant leur disponibilité le dimanche 22 mars,
Lucca LELIEVRE, remerciements à la CDA pour son accompagnement sur une commission d'appel, la CDA rappelle qu'elle peut accompagner des arbitres convoqués en commissions de discipline et d'appel, si ceux-ci leur en font la demande suffisamment tôt,
Nicolas MOOG, concernant une erreur de désignation, correction faite,
Samuel POCHON, demande concernant une désignation en tant qu'observateur d'arbitre stagiaire,
Ali SAHIN, annonçant s'être déplacé sur un match en tant qu'observateur sans avoir été prévenu de son annulation, la CDA (re-re-re-re) rappelle aux clubs de bien penser à prévenir TOUS les officiels en cas de match reporté,
Rodolphe PEYRAT, annonçant une disponibilité le dimanche 22 mars,
Jonathan MAZUIR, demande concernant une modification de désignation, réponse faite,
Salim TAMANATE, concernant une désignation, réponse faite.

Courriers des clubs :

FC Mas Rillier, courrier concernant la suspension d'un jeune arbitre du club, la CDA rappelle qu'un arbitre/joueur, ayant reçu un carton rouge ne peut ni jouer ni arbitrer pendant la période de sa suspension (y compris lors de son week end d'arbitrage ZZ),

Divers :

La FFF lance cette année un programme de valorisation pour ses arbitres les plus fidèles. Les arbitres ayant officié au moins 30 ans (consécutifs ou non) vont être récompensés d'une médaille "Or" et d'un diplôme officiel de la Fédération. Afin de mettre nos listes à jour nous demandons à ceux d'entre vous qui sont concernés de bien vouloir se faire connaître en nous précisant leur date d'entrée dans l'arbitrage et leur nombre d'années d'exercice.

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres

Les jeunes arbitres de notre district officieront sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

La CDA remercie chaleureusement le club du FC Veyle Saône et plus particulièrement Mathis MEUNIER GALFIONE, ainsi que notre jeune arbitre fédéral Anthony TARTARIN pour la qualité de la soirée d'échanges organisée mardi 17 mars à destination des jeunes arbitres.

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (0674191292 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

RESERVE TECHNIQUE

Réunion du 3 Mars 2026

Match Bourg Sud 2 / Izernore Nurieux 1 – seniors D3 poule B – du 1/03/2026

Membres présents de la Commission de l'Arbitrage : MM. Grégory BESSET (président), Romain COGNARD, Vincent BERTILLOT, Denis BLANC, Guillaume STRIPPOLI, Hamid TOUZANI, Olivier GUICHERD, Anthony TARTARIN.

Considérant la réserve technique déposée par le club de Bourg Sud concernant le match du dimanche 1er mars 2026 en sénior D3 Bourg Sud/Izernore ;

Considérant les rapports reçus de la part des clubs de Bourg Sud, de l'AS Izernore Nurieux-Volognat, ainsi que de l'arbitre de la rencontre M. Frédéric FLEURY et du délégué officiel du district M. Guillaume DAVID ;

Considérant que la demande de cette réserve technique est survenue à la 78^{ème} minute de jeu, à la suite d'un but inscrit par l'équipe de Bourg Sud et refusé par l'arbitre de la rencontre, alors que le score était à ce moment-là de 1 à 0 pour Izernore, ce qui fut d'ailleurs le score final ;

Considérant que le gardien de but d'Izernore a récupéré le ballon sur un centre, puis l'a relâché, celui-ci étant alors repris par le numéro 9 de Bourg Sud qui a poussé le ballon dans les cages ;

Considérant que l'arbitre de la rencontre n'a pas validé le but considérant une faute du numéro 9 de Bourg Sud sur le gardien de but d'Izernore ;

Considérant alors que l'éducateur de Bourg Sud M. Bachiri a interpellé l'arbitre pour déposer une réserve technique, estimant que l'arbitre n'avait pas sifflé de faute avant que le ballon ne pénètre dans les buts ;

Considérant que M. Fleury a accepté de prendre cette réserve technique ;

Considérant cependant que cette réserve technique a été déposée par l'éducateur principal de Bourg Sud, en l'absence de l'arbitre assistant d'Izernore et alors que les capitaines des deux équipes se situaient entre les deux bancs de touche en compagnie de M. David, délégué de la rencontre ;

Considérant que la réserve technique apparaît sur la feuille de match en ces termes « *Contestation pour un but refusé sans coup de sifflet alors que le joueur avait récupéré le ballon après que le gardien l'a relâché* » ;

Considérant que selon les dires de M. David, la formulation de la réserve a été « retravaillée » au moment de sa retranscription et ne correspond donc pas exactement aux termes de celle déposée pendant le match ;

Considérant que la réserve technique a bien été confirmée par le club de Bourg Sud dans un mail officiel transmis au district de l'Ain de Football le dimanche 1^{er} mars 2026 à 21h46 ;

Considérant donc que selon l'article 49 des règlements du district de l'Ain de Football les procédures de dépôt et de confirmation d'une réserve technique ont bien été respectées ;

Considérant cependant que pour être jugée recevable, selon l'article 146 des Règlements généraux de la FFF, une réserve technique doit :

- Être formulée pour les rencontres des catégories jeunes, par le capitaine s'il est majeur ou à défaut par le dirigeant responsable de l'équipe plaignante, à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou l'arrêt de jeu suivant si elle concerne un fait où l'arbitre n'est pas intervenu
- Indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation
- Être rédigée en présence de l'arbitre assistant de l'équipe adverse à celle déposant la réserve technique (dans le cas d'arbitres assistants bénévoles) et des deux capitaines (ou des dirigeants majeurs dans le cas d'une rencontre de catégorie jeunes lors de laquelle les capitaines sont mineurs)
- Être notifiée mot pour mot à l'issue du match par l'arbitre de la rencontre sur la feuille de match et contresignée par le capitaine (ou dirigeant majeur) des deux clubs et l'arbitre assistant intéressé
- N'être retenue que si la commission compétente juge qu'elle a eu une incidence sur le résultat final de la rencontre
- Donner lieu à une des deux décisions suivantes de la commission compétente, soit la validation du score acquis sur le terrain, soit de faire rejouer le match,

Considérant qu'en l'espèce, plusieurs éléments n'ont pas été respectés, en particulier le fait que la réserve technique n'a pas été déposée par le capitaine de l'équipe plaignante, en l'absence du capitaine et de l'arbitre assistant de l'équipe adverse, et que la formulation finale de la réserve technique ne correspond pas mot pour mot à celle déposée sur le terrain ;

Considérant cependant qu'*« il est prescrit aux arbitres de faire en sorte que toute réserve soit déposée selon la procédure réglementaire en vigueur, par la personne qualifiée pour le faire »* (Source Guide CFA/DA/Section Lois du Jeu, chapitre L'arbitre et la Réglementation, pages 14-15) ;

Considérant que, d'après la même source, *« il appartient aux arbitres de rétablir l'ordonnancement prévu et de ne pas couvrir l'erreur administrative de la procédure de dépôt »* ;

Considérant donc qu'il appartenait à M. Fleury de faire en sorte que la réserve technique soit correctement déposée sur le terrain et correctement retranscrite sur la feuille de match ;

Considérant donc que l'équipe de Bourg Sud ne peut pas être tenue pour responsable des dysfonctionnements administratifs et qu'elle a bien déposée la réserve au moment opportun soit l'arrêt de jeu qui était la conséquence de la décision contestée, donc ici le coup franc suivant la faute estimée par l'arbitre sur le gardien de but d'Izernore, et avant l'exécution de celui-ci ;

La CDA réunie en commission Lois du Jeu dit donc que la réserve technique est recevable sur la forme

Considérant donc la réserve technique déposée à la 78^{ème} mn de jeu selon les termes retranscrits ci-dessus ;

Considérant que l'équipe de Bourg Sud estime que l'arbitre de la rencontre n'a pas sifflé de faute au moment où le gardien de but a relâché le ballon mais qu'il a malgré tout décidé d'invalidé le but, estimant une faute du numéro 9 de Bourg Sud sur le gardien de but d'Izernore avant le but ;

Considérant que M. David, délégué du match n'est pas en mesure d'affirmer à 100% que l'arbitre a bien sifflé la faute ;

Considérant que l'arbitre de la rencontre M. Fleury affirme pour sa part qu'il a bien sifflé au moment de la faute, ce qui est confirmé par l'équipe d'Izernore ;

Considérant que si sur ce point les avis divergent, de toute façon, l'arbitre a tout loisir de modifier une de ses décisions tant que le jeu n'a pas repris (*Loi 5 L'arbitre ne peut pas changer une reprise du jeu après avoir réalisé qu'elle est incorrecte ou après avoir consulté un des autres arbitres si le jeu a repris*) ;

Considérant que la situation exposée s'apparente par exemple à celle d'un but inscrit en position de hors-jeu que l'arbitre refuserait après avoir constaté la position illicite ;

Considérant donc que M. Fleury n'avait pas besoin de siffler en amont pour refuser le but ;

Considérant que le jeu n'avait pas repris quand l'arbitre a décidé d'invalider le but ;

Considérant donc que M. Fleury n'a pas commis d'infraction au regard des Lois du Jeu ;

La CDA, réunie en commission Lois du Jeu, dit la **RÉSERVE IRRECEVABLE SUR LE FOND et confirme le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis aux commissions des règlements et sportive pour validation.

Conformément à l'article 5.3 du statut de l'arbitrage la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du Jeu dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs de la LAURAFoot et des articles 182 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Pour la Commission des Arbitres,
Grégory BESSET

☞ ☞ ☞ ☞

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [coordonnées arbitres.pdf](https://www.districtain.fr/coordonnees-arbitres.pdf)

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2026/2027 (car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière).

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

ARBITRAGE PAR JOUEURS

CLUBS ATTENTION !

Merci de prendre connaissance du PV de la Commission Arbitrage par Joueurs diffusé dans Footclubs / Procès verbaux – saison 2025/2026.

Footclubs
Mon espace club FFF

Saison 2025-2026

Esther TEPPE

Organisation

Identité club

Utilisateurs Footclubs

Code OFFFOOT

Membres du club

Educateurs du club

Cotisations licenciés

Cotisation en ligne

Notifications

Etat du compte

Centres de gestion

Procès-verbaux

Assemblées générales

Editions et extractions

Vie du club

Licences

Organisation > Procès-verbaux

[En savoir +]

Cette fonction est à utiliser pour retrouver les commissions d'un centre de gestion qui publient leurs procès-verbaux et relevés de décisions. Le champ de pré sélection [+] sert à filtrer la liste [+] suivant le critère : Centre de gestion. La liste affiche alors le centre de gestion sélectionné ainsi que le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions publiés. Cliquez sur le nombre de procès-verbaux et relevés de décisions pour les consulter.

Centre de gestion 8601 - DISTRICT DE L AIN ☐ Tous les centres de gestion

Afficher

Commission	Nb Procès-verbaux et relevés décisions	Dernier document consultable
APPEL DISCIPLINAIRE	0	
APPEL REGLEMENTAIRE	1	Commission du 09/10/2025 Relevé de décision
ARBITRAGE PAR JOUEURS	6	Commission du 14/10/2025 Procès verbal
DISCIPLINE	13	Commission du 14/10/2025 Procès verbal

De 1 à 4 sur 4

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Fédération Française de Football 1997-2025 Usage strictement réservé aux clubs de football. L'utilisateur du Site reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du Site, en accepter et en respecter les dispositions.

Le joueur ZZ devra être équipé d'une tenue sportive, muni de sa licence (ou d'une pièce d'identité), d'un sifflet, d'un chronomètre (et de cartons) et être présent 1 heure avant le début de la rencontre (article 42.14 des règlements du District).

Informez le joueur ZZ de sa désignation et lui faites savoir qu'il est considéré comme un officiel et détient à ce titre les mêmes droits et devoirs qu'un arbitre officiel, aussi, il peut (et doit) mettre des cartons quand cela est nécessaire.

DELEGATIONS

RECHERCHE DELEGUES

La Commission est à la recherche de délégués.

Un appel est lancé pour de nouvelles candidatures, en direction de toute personne désirant s'investir et rester en contact avec le terrain.

Patrick PITARD se tient à la disposition de toutes les personnes intéressées pour leur présenter plus en détail les différentes missions. Elles peuvent également se mettre en contact directement avec le District.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 17/03/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- De l'OSR, relance pour réponse du District, réponse faite.
- De l'AS Portugais Oyonnax par rapport au nombre de mutés.
- De FC Virieu, réponse du club par rapport à des joueurs suspendus, 2 courriers.
- De Fareins Saône Vallée par rapport à l'équipe U15.
- De Grièges Pont de Veyle portant réclamation.
- De l'OSR par rapport à une suspension d'un joueur de l'AS Portugais.
- De l'Entente Revermontoise par rapport au match U13 D1 poule A - ESR 1/ Ambérieu 1.
- De CSJ Châtillon pour l'annulation du match U15 D3 poule D.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 115

Match n° 55537823 : Tenay 1 / Plaine de l'Ain 1 – U15 D4 poule K – du 15/03/2026

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Plaine de l'Ain 1 : 0 but / -1 point
- Tenay 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 116

Match n° 55511662 : St Martin du Mont 1 / Thoissey 2 – U17 D3 poule I – du 14/03/2026

Courrier du club de Thoissey annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait d'où forfait général.

- Thoissey 2 : 0 but / -1 point
- St Martin du Mont 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Thoissey est redevable de la somme de 40 €uros au District.

Dossier n° 117

Match n° 54641191 : GF Haut Bugey 1 / St Quentin Fallavier 1 – U18 Féminines à 11 – du 14/03/2026

Courrier du club de St Quentin Fallavier annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- St Quentin Fallavier 1 : 0 but / -1 point
- GF Haut Bugey 1 : 3 buts / 3 points

Le club de St Quentin Fallavier est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 118

Match n° 55516651 : Attignat 2 / Montluel 1 – U15 D4 poule M – du 15/03/2026

Courrier du club de Montluel annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Montluel 1 : 0 but / -1 point
- Attignat 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Montluel est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 119

Match n° 53804800 : Plaine de l'Ain 2 / Virieu FCT 1 – Séniors D4 poule B – du 01/03/2026

- 1) Au cours de ce match, M. Mamadou CAMARA, licence n° 9605087870, figure sur la feuille de match alors qu'il était désigné pour arbitrer la veille en tant que ZZ, la rencontre :
CO Plateau 1 / Montréal 2.

Courrier envoyé au club et celui-ci nous a fait part de ses observations.

La commission décide que le joueur M. Mamadou CAMARA, licence n° 9605087870 est suspendu jusqu'à ce que le joueur fasse un courrier au District pour effectuer « son match d'arbitrage ».

Le club de Virieu est redevable de la somme de 110 €uros au District.

- 2) Par ailleurs au cours de ce même match, le joueur M. Mamadou BARRY, licence n° 9605228352, a participé à la rencontre alors qu'il était en état de suspension.

Courrier fait au club, qui nous a fait part de ses observations.

En conséquence, la commission des Règlements décide de suspendre le joueur M. Mamadou BARRY, licence n° 9605228352, pour un match supplémentaire avec une date d'effet au 23/03/2026.

Le club de Virieu est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Ce match étant en instruction au niveau de la commission de Discipline, la commission des Règlements donne d'ores et déjà match perdu par pénalité à Virieu avec – 1 point.

Dossier n° 120

Match n° 54763005 : Bord de Veyle 3 / Grièges Pt de Veyle 2 – Séniors D5 poule D – du 14/03/2026

Réserve d'avant match de Grièges Pt de Veyle portant sur les équipiers premiers de Bord de Veyle 3, la 1 et la 2 étant au repos.

Réserve transformée en réclamation par courriel du 14/03/2026. Réclamation recevable.

Après vérification de la FMI de l'équipe 1 de Bord de Veyle du match du 08/03/2026, 1 joueur a participé à la rencontre.

Après vérification de la FMI de l'équipe 2 de Bord de Veyle du match du 08/03/2026, 3 joueurs figurent sur la feuille de match.

En conséquence, en référence à l'article 22.2 des RG du District, l'équipe 3 de Bord de Veyle utilise 4 joueurs au lieu de 2 autorisés.

La commission donne match perdu par pénalité à Bord de Veyle 3.

- Bord de Veyle 3 : 0 but / 0 point
- Grièges Pt de Veyle 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bord de Veyle est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 17 Mars 2026

Courriers Clubs :

Co Plateau : terrain impraticable (neige) rencontre D4 poule A du 15 mars inversée.

Arbent Marchon Us : demande de modification rencontre D4 poule A du 22 mars.

Co Plateau : accord pour rencontre D4 poule A du 22 mars **au samedi 21 mars à 19h00.**

OI. Sud Revermont01 : rencontre D5 poule B du 21 mars **au stade La Craz à MONTAGNAT.**

Bresse Nord Fc : rencontre D3 poule C du 22 mars **au stade Les Jayes à LESCHEROUX.**

Montluel Fc : rencontre D5 poule C du 22 mars **à 13h00** (rencontre D4 à 15h00).

Thoissey Esvs : rencontre D4 poule C du 22 mars **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL. (sy).**

Bâgé As : demande de modification rencontre D5 poule D du 22 mars.

Foissiat Etrez Es : accord pour rencontre D5 poule D **le samedi 21 mars à 17h00.**

Plaine de l'Ain Us : rencontres D4 poule B, D2 poule A du 22 mars **au stade A. LATOUD à LOYETTES.**

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 17 Mars 2026

Le tirage des ¼ des finales des coupes aura lieu le jeudi 26 mars 2026.

¼ de finale le 12 avril (coupe MORANDAS vendredi 17 avril).

½ finale le jeudi 14 mai.

Les finales le samedi 23 mai au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.

Coupe Peggy Provost :

Les engagements sont clos depuis le 4 février.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 17 Mars 2026

Attention ! Merci d'anticiper les voyages scolaires de vos joueurs et de vous entendre entre clubs pour proposer une nouvelle date.

Terrains impraticables 14 et 15 mars :

Centre Dombes Foot : interdiction municipale aire de VILLARS Les DOMBES.

Centre Dombes Foot : arrêté municipal mairie de CHALAMONT pour 14 et 15 mars.

Hautecourt Romanèche As : terrain impraticable pour rencontre du 15 mars U15 D4 poule N.

Plastic Vallée Fc : arrêté municipal mairie de BELLIGNAT pour les 14 et 15 mars.

Veyle Saône Fc : terrain A.M. VEILLE de LAIZ impraticable pour rencontre U15 D4 poule O.

Ol.Sud Revermont01 : terrain impraticable pour rencontre du 15 mars U15 D3 poule E.

Côt. Meximieux Villieu : terrain impraticable pour rencontre U20 D2 poule A du 14 mars (photos).

Izernore Nurieux As : terrain impraticable pour rencontre du 15 mars U15 D4 poule I.

Oyonnax Att : : terrain impraticable pour rencontre U20 D2 poule B du 14 mars (Vu délégué de secteur).

Côt.Luénaz Fc : terrain impraticable pour rencontre U17 D3 poule G.

Montreal la Cluse As : terrain impraticable rencontre U17 D2 poule B du 14 mars.

Ol. Sud Revermont01 : arrêté municipal mairie de TOSSIAT pour les 14 et 15 mars.

Chatillon Cs : arrêté municipal mairie de CHATILLON La PALUD du 13 au 19 mars.

Courriers U15 :

Serrières Villebois Us : demande de changement rencontre D3 poule E du 22 mars (voyage scolaire).

Arbent Marchon Us : valide le report de la rencontre D3 poule E du 22 mars **au samedi 11 avril à 15h00.**

Veyle Saône Fc : accord pour rencontre D4 poule N du 22 mars à **9h30 stade municipal de PERONNAS.**

Centre Dombes F. : accord pour rencontre D3 poule D du 22 mars **le samedi 21 mars à 17h30 à BELLEY.**

Bresse Foot01 : demande de modification rencontre D4 poule O du 22 mars.

Veyle Saône Fc : accord pour rencontre D4 poule O du 22 mars **le samedi 21 mars à PONT de VAUX.**

Plaine de l'Ain Us : rencontres D4 poule K du 22 mars **au stade A. LATOUD à LOYETTES.**

Courriers U17 :

Côt. Luénaz Fc : rencontre D3 poule G du 21 mars **au stade municipal de DAGNEUX.**

Courriers U20 :

Dombes Bresse Fc : demande de modification rencontre D1 du 21 mars.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre D1 du 21 mars **au stade J.C. SOLIER à NEUVILLE les DAMES 15h.**

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 17 Mars 2026

Courriers U18F :

Ain Sud : rencontre du 21 mars **au Parc des sports de La Chanal à MIRIBEL.**

St Quentin Fallavier Fc : demande de modification horaire rencontre du 21 mars.

GF Pays de Couleurs : accord pour rencontre du 21 mars à **17h30.**

Aix Fc : rencontre du 21 mars **au stade J. FORESTIER 1 à AIX Les BAINS.**

GF Pays de Couleurs : demande de modification horaire rencontre du 28 mars.

Aix Fc : accord pour rencontre du 28 mars **au stade municipal de VEZERONCE CURTIN à 14h00.**

Courriers S.F. à 11 :

GF du Haut Bugey : terrain impraticable (neige) pour rencontre du 14 mars.

Bresse Foot01 : rencontre du 21 mars **au complexe sportif de ST BENIGNE (sy).**

Viriat Cs : demande de changement d'horaire rencontre du 21 mars.

En attente de confirmation du Fc Bressans.

Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIQlw/viewform>

Inscription à réaliser avant le 30 Avril

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Lagnieu	2
Bourg-en-Bresse-1	2
Replonges	2
Belley	2
Saint-Étienne-du-Bois	2

CHALLENGE du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

Dans le cadre de la rencontre de National 1 FBBP01 – SM CAEN du vendredi 17 avril à 19h30 (horaire à confirmer), les joueurs et joueuses de la catégorie U11 (nés-nées en 2015) de votre club sont sollicités(ées) pour participer en lever de rideau au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse (16h à 18h).

Si votre club souhaite participer, merci de vous inscrire via le lien suivant : [Inscription](#).

Le club de ... s'engage au Challenge du Jeune Footballeur et de la Jeune Footballeuse

OL. SUD REVERMONT 01

F.C. PRIAY

AMBERIEU FC

ENT. S. ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL

F.C. VEYLE VIEUX JONG

JASSANS FRANS FOOTBALL

PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 14h à 18h30** à Iznore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Clôture des inscriptions : Dimanche 17 mai

Inscriptions via le lien ci-contre : [Plateau départemental U7](#)



Clubs	Nombre d'équipes	Equipes supplémentaires
ST MARTIN MAILLAT	2	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVoux	3	0
FC DOMBES BRESSE	2	0
ESB MARBOZ	3	0

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

La commission se réunit le lundi et mardi. Les mails arrivant le mercredi seront traités la semaine suivante.

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la lettre de la poule.

U13

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont. **N'oubliez pas vos identifiants** quand vous vous déplacez.

Rencontres reprogrammées :

Le samedi 28 mars 2026 :

Poule A : CS Belley 1 / Bourg Sud 1 (journée du 9 mai)

Poule C : OL Sud Revermont 1 / CS Lagnieu 2 (journée du 14 mars)

Poule D : US La St Cyrienne 1 / Plastics Vallée FC 3 (journée du 14 mars)

Côtière MV 1 / Bourg Sud 2 (journée du 14 mars)

Poule F : US Arbent Marchon 1 / US Veyziat (journée du 14 mars)

Ent St Martin MCV 1 / OL Sud Revermont 2 (journée du 14 mars)

Poule G : FC Priay 1 / US Plaine de l'Ain 2 (journée du 14 mars)

CSJ Chatillon la Palud 1 / CO Plateau 1 (journée du 14 mars)

Poule J : US Arbent Marchon 2 / US Veyziat 2 (journée du 14 mars)

US Nantuatienne 1 / AS Dortan Lavancia 2 (journée du 14 mars)

Poule K : US Tenay 1 / FC Serrières Villebois 2 (journée du 14 mars)

Ambérieu FC 2 / FC St Denis Ambutrix CV 2 (journée du 14 mars)

Côtière MV 2 / FC Artemare Valromey 1 (journée du 14 mars)

Poule L : FC Priay 2 / US Plaine de l'Ain 3 (journée du 14 mars)

CMS Bressolles 1 / Côtière MV 3 à 15h30 (journée du 14 mars)

Poule M : FC Côtière Luenaz 3 / FC Montluel 1 (journée du 14 mars)

FC Dombes Bresse 4 / Jassans Frans 4 (journée du 21 Mars)

Poule N : FC Veyle VJ 1 / ENT Val de Saône 3 (journée du 23 mai)

Centre Dombes FC 3 / Essor Bresse Saône 4 (journée du 7mars)

Poule O : ENT Marboz Cormoz 4 / Val de Saône 4 à 11h00 (journée du 23 mai)

Poule P : Plaine Revermont Foot 2 / FC Veyle VJ 2 (journée du 23 mai)

OL Sud Revermont 3 / OL Rives de l'Ain 1 (journée du 14 mars)

Le mardi 24 mars 2025 :

Poule J : Plastics Vallée FC 5 / AS Montréal 4 fém à 17h30 (journée du 14 mars)

Le mercredi 25 mars 2026 :

Poule A : Plastics Vallée FC 1 / FBBP 01 2 à 17h00 (journée du 14 Mars)

Poule C : Plastics Vallée FC 2 / FC Bressans 2 à 17h00 (journée du 14 mars)

Le mercredi 1^{er} avril 2026 :

Poule B : US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 à 17h30 (journée du 23 mai)

Poule N : FC Veyle Saône 4 / US Replonges 3 à 17h30 (journée du 23 mai)

Le samedi 4 avril 2026 :

Poule A : Ambérieu FC 1 / CS Lagnieu 1 (journée du 14 mars)

Poule D : AS Montréal 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 13h00 (journée du 14 mars)

Poule P : OL Rives de l'Ain 1 / FBBP01 4 à Péronnas (journée du 23 mai)

Le jeudi 16 avril 2026 :

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 (journée du 23 mai)

Le samedi 16 mai 2026 :

Poule C : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

Poule O : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

Poule P : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

Le mercredi 20 mai 2026 :

Poule A : FC Bressans 1 / Plastic Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

Changement d'horaire :

Journée du 25 avril 2026 :

Poule C : Plaine Revermont Foot 1 / FC Bressans 2 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Bressans 4 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Poule K : US Tenay 1 / Côtière MV 2 à 9h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule C : Plaine Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 12h30

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule O : Plaine Revermont Foot 3 / FC Plaine Tonique 3 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Changement de lieu :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule B : FC Côtière Luenaz 1 / FC Plaine Tonique 1 à Balan (Stade Municipal) 13h30

Poule C : OL Sud Revermont 1 / Plaine Revermont Foot 1 à Tossiat à 13h00

Poule H : FC Côtière Luenaz 2 / FC Centre Dombes 2 à Balan (stade Municipal) 13h30

Poule K : US Culoz GC 2 / FC Artemare Valromey 1 à Chindrieux à 13h30

Poule P : OL Sud Revermont 3 / AS Attignat 2 à Tossiat à 13h00

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

Forfait général :

Poule M : OL Buyatin 2 >> 26€

Forfait :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule O : Bresse Tonic Foot 2 >> 9€

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule J : FC Valserhône 5 fém / Plastics Vallée FC 5 >> 9€

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Foot club.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Changement de poule :

Poule P : À la suite des retraits des équipes de Côtière MV 3 et SC Portes de l'Ain 2, Côtière MV 2 passe de poule O à la poule P pour que toutes les équipes puissent jouer chaque samedi.

Changement d'horaire :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule A : Péronnas à 9h30

Poule F : St Martin du Fresne à 11h00

Poule L : St Martin du Fresne à 9h30

Poule M : Péronnas à 9h30

Poule N : Belley à 9h30

Poule P, H et O : St Maurice de Beynost à 9h30

Journée du 28 Mars 2026 :

Poule A : Péronnas à 11h00

Arbent à 9h30

Chatillon en Michaille à 11h00

Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule D : Polliat à 11h00

St Martin du Mont à 11h00

Poule E : la Chagne à 11h00

Poule F : Chatillon en Michaille à 11h00

Poule G : Serrières de Briord à 11h00

Poule H : Miribel la Chanal à 11h00

St Maurice de Beynost à 9h30

Poule K : St Denis les Bourg à 11h00

Poule L : Arbent à 9h30

Poule M : St Martin du Mont à 11h00

Poule N : Serrières de Briord à 9h30

Poule P : Jassans à 11h00

Poule T : Marboz à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule A : suite au retrait de US Nantua le plateau prévu à Nantua se disputera à Bellegarde au stade Roger Petit.

Poule H et O : les plateaux prévus à Bressolles se disputeront à St Maurice de Beynost 9h30

Journée du 28 mars 2026 :

Poule N : le plateau prévu à Belley se disputera à Champagne en Valromey

Poule P : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à Jassans

Journée du 25 avril 2026 :

Poule T : le plateau prévu à Marboz se disputera à St Nizier le Bouchoux à 10h00

Poule R : le plateau prévu à Tramoyes se disputera à St Paul de Varax

Journée du 9 mai 2026 :

Poule O : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

Licence manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : AS Montréal 1 >> 1 licence >> 1,60€

US Arbent 2 >> 1 licence >> 1,60€

Poule F : AS Montréal 3 >> 1 licence >> 1,60€

Poule L : FC Valserhône 4 >> 3 licences >> 4,80€

AS Montréal 4 >> 1 licence >> 1,60€

Poule M : Oyonnax ATT 2 >> toutes >> 8€

FBBP 01 5 fém >> toutes >> 8€

Poule P : FC Montluel 2 >> 4 licences >> 6,40€

Poule R : La St Cyrienne 2 >> toutes >> 8€

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février 2026 :

Poule I : AS Guéreins Genouilleux 2

Poule N : US Culoz GC 1

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : FC Ambérieu 1

Poule N : FC Ambérieu 2

Poule O : Côtière MV 2

Poule P : Côtière MV 3

Poule S : FC plaine Tonique 3

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U9 à Belley et Culoz à 10h00.

A Belley : CS Belley (3 équipes), Bas Bugery Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Culoz GC (1 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule M : Veyziat à 10h30

Journée du 28 mars 2026 :

Poule E : Miribel la Chanal à 9h30

Poule F : Jassans à 9h30

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule K : Polliat à 9h3

Poule Q : St Maurice de Beynoqst à 9h30

Poule X : St Denis les Bourg à 9h30

Poule Y : La Chagne à 9h30

Poule Z : St Martin du Mont à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellegarde (Roger petit)

Poule L : le plateau prévu à Arbent se disputera à Montréal

Poule Q : le plateau prévu à St Maurice de Beynost se disputera à St Maurice de Gourdans

Poule B : le plateau prévu à Bellignat se disputera à Nurieux

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à Nurieux se disputera à Bellignat

Journée du 30 mai 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février 2026 :

Poule F : Ent Val de Saône

Poule M : AS Izernore

Journée du 7 mars 2026 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule K : Centre Dombes FC

Poule N : FC Artemare Valromey

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir tous les clubs concernés.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U7 à Belley et Culoz à 14h30.

A Belley : CS Belley (3 équipes), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Angelfort (2 équipes), Culoz GC (1 équipe)

Changement d'horaire :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule M : Arbent à 11h00

Journée du 28 mars 2026 :

Poule K : Marboz à 9h30

Poule M : Chatillon en Michaille à 9h30

Poule O : Arbent à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 21 mars 2026 :

Poule D : le plateau prévu à Meximieux se disputera à St Nizier le Désert

Poule F : le plateau se disputera à St André d'Huriat et non à Laiz

Poule G : le plateau se disputera à Chatillon/Chalaronne et à la place de St Trivier/Moignans

Poule M : le plateau prévu à Dortan se disputera à Arbent à 11h00

Poule N : le plateau prévu à Châtillon en Michaille se disputera à Veyziat

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à St Maurice de Gourdans se disputera à Poncin

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : US Peyrieu

Poule C : Ent Val de Saône

Poule E : Côtière MV

Poule O : AS Izernore NV

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Montrevel en Bresse – création de nouveaux vestiaires – document transféré à la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201 – vérification effectuée – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrains des complexes 1 et 2 des Etournelles de Valserhône NNI 010910101 et NNI 010910102 – vérifications par la ligue.
- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102 – rapports à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NNI 012320101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des complexes 3 et 4 de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade Orindis 1 de Montréal La Cluse NNI 012650101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairages des parcs des sports 2 et 3 et du stade Pierre Brichon de Viriat NNI 014510102 – NNI 014510103 et 014510101 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Programmation des mois de mars et avril 2026.

- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102
- Terrain des Buclanes de Certines NNI 010690101
- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Feillens NNI 011590101 et NNI 011590102
- Eclairage du stade de la Madeleine 1 de Replonges NNI 013200101
- Eclairage du stade municipal 1 de Saint André d'Huriat NNI 013340101
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS RECHERCHENT

ANNONCE



L'Etoile Sportive de Cormoranche, un club familial et ambitieux compte 2 équipes séniors (**D3** et **D4**) et 3 catégories jeunes. Nous recherchons pour la saison prochaine 2026/2027 :

- ⚽ **1 Entraîneur principal pour son équipe fanion évoluant en D3.**
- ⚽ **1 Arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.**

Pour les personnes qui souhaitent rejoindre le club ou pour toutes questions, merci de joindre le président du club .

Mr Beaudet Julien au 06 75 87 46 53 .